

## RAPPORT SYNTHÉTIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

### BUDGET PRINCIPAL

RÉSULTAT (€)	2020
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de l'exercice 2020	+8 566 277,36
Résultat antérieur reporté	+8 832 231,52
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>+17 398 508,88</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Solde d'exécution de l'exercice 2020	+3 588 991,18
Solde d'exécution reporté	-6 448 687,18
<b>Solde d'exécution au 31/12/2020</b>	<b>-2 859 696,00</b>
<b>Solde des restes à réaliser au 31/12/2020</b>	<b>-2 631 964,29</b>
<b>Solde d'exécution corrigé des restes à réaliser au 31/12/2020</b>	<b>-5 491 660,29</b>

#### → SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 103 066 976,08 €**

##### **Charges à caractère général** - s'établit à 21 408 777,19 €

Les dépenses sont maîtrisées globalement avec des variations intrinsèques, dont:

- L'externalisation du traitement des refus de VALORBI : + 673 K€ ;
- L'augmentation du coût de la collecte (renchérissement du marché): + 472 K€ ;
- Les travaux suite aux intempéries sur l'ISDND de Saint Jean de Libron : + 580 K€ ;
- Des dépenses induites par la crise sanitaire: achat de masques, gants, visières, signalétique, renforcement de l'entretien des locaux, entre autres : (+ 482 K€) ;
- Les premières dépenses en lien avec la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » prise au 01 janvier 2020 ( + 168 K€) ;
- La taxe sur les activités polluantes (TGAP) : - 1 232 K€ (volumes moins importants) ;
- Diminution du coût de la maintenance et location des bacs roulants nécessaires au service de la collecte des déchets des ménages et assimilés : - 407 K€ ;
- Des dépenses liées à la communication revues à la baisse : - 362 K€;

##### **Charges de personnel** - s'établit à 25 730 979,16 €

Ce chapitre intègre de même les salaires et charges de certains budgets annexes (Assainissement, Eau, Transport). Un remboursement est fait par le biais de facturation inter-budgets.

Hormis les impacts réglementaires, les effets en année pleine des mesures actées en 2019 et créations/transformations de postes 2020 représentent + 357 K€/2019 ((*Piscine Nakache – GEMAPI/Pluvial-Ordures ménagères- Transport – Mutualisation Informatique*).

#### **Atténuations de produits** - s'établit à 31 180 763,57 €

Ce chapitre comprend les attributions de compensation versées aux communes (25 801 231,83 €), le fonds national de garantie individuelle des ressources (4 256 834 €), le reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme communautaire et au conseil départemental de l'Hérault (1 080 259,02 €).

#### **Autres charges de gestion courante** - s'établit à 12 747 047,08 €

Ce chapitre comprend entre autres, les participations obligatoires (SICTOM : 3 625 783,58 €- Aéroport Béziers Cap d'Agde : 1 222 483 €- participation SCOT : 203 081,60 €- « GEMAPI » : 462 923,91 €), la subvention versée au budget annexe « transport » (3 192 051,34 €), la subvention à l'office de tourisme communautaire (1 601 000 €) dont 500 000 € à titre exceptionnel (COVID), les subventions de fonctionnement versées aux associations (1 108 123,44 €).

### **Les recettes d'exploitation s'élèvent à 111 633 253,44 €, hors résultat reporté**

#### **Produits des services**– s'établit à 9 139 405,86 €, dont:

- Les recettes liées au déversement des déchets ultimes (ISDND Saint Jean de Libron) 2 115 341,04 € ;
- Les recettes des déversements des ordures ménagères et des végétaux à VALORBI 2 396 469,43 € ;
- Les remboursements par les budgets annexes des dépenses de personnel payées par le budget principal (1 363 846,27 €) et des frais de gestion (88 996,37 €);
- Les remboursements par des organismes extérieurs (office du tourisme communautaire, communauté de communes de la Domitienne, le Syndicat mixte de la vallée de l'Orb et du Libron) de dépenses de personnel (359 354,63 €) et des frais de gestion (403 634,89 €) ;
- La redevance spéciale pour 1 100 602,45 € contre 1 515 459,16 € en 2019 (effet COVID) ;
- Les recettes des piscines ( 327 937,90 €) contre 680 007,30 € en 2019 (effet COVID) ;
- La redevance « fibre » 282 744,98 € ;
- Les ventes suite à la reprise de matériaux triés du service collecte (emballage, fer, verre) (204 282,75 €).

#### **Impôts et taxes**– s'établit à 78 796 826,76 €

Les évolutions principales entre 2019 et 2020 sont les suivantes :

**Fiscalité ménages : + 0,9 M €**

**Fiscalité entreprises : + 1,4 M€**

**Subvention d'exploitation**– s'établit à 17 033 037,83 €. La DGF (11 424 899 €) est en légère progression, les compensations versées par l'État sont de 3 127 017 €, les subventions des partenaires de 2 476 776,91 €.

**Autres produits de gestion courante** – s'établit à 499 831,97 € et concerne les loyers perçus pour l'essentiel.

#### **Produits exceptionnels**– s'établit à 557 896,34 €

Ce chapitre comprend essentiellement, les produits des cessions (194 054 € : Vente à l'OPH Les Combes à Lieuran pour 174 000 € et la vente de parcelles pour 20 000 € ).

L'indemnisation des assurances au titre de différents sinistres (dont, IUT, Fibre) pour 276 888,07 €.

→ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 43 700 135,07 €, hors résultat reporté

**Les dépenses d'équipement** s'élèvent à 32 417 702,47 € déclinées ainsi (en €) :

PISCINE DU SUD	5 321 925,66	
RECONVERSION SITE TRAITEMENT DU SITOM	2 996 735,18	
CONSTRUCTION DE TUNNELS DE COMPOSTAGE	2 255 987,58	
AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS DES COMMUNES	1 975 134,57	
PRODUCTION NOUVELLE DE LOGEMENTS SOCIAUX	1 566 801,82	
SECTEUR PORT NOTRE DAME	1 172 425,18	
MAISON DE SITE DES ORPELLIERES	1 159 320,54	
PALAIS DES SPORTS	1 151 403,70	
RECONSTRUCTION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	968 500,00	
CHEMINEMENT DOUX ENTRE CANAL ET ACROPOLE	932 056,48	
DELEGATION AIDES A LA PIERRE : PARC PRIVE (2018-2023)	905 692,00	
AMENAGEMENT ET INNOVATIONS NUMERIQUES	742 731,49	
VOIRIE COMMUNAUTAIRE SAUVIAN-SERIGNAN	627 477,35	
NOUVELLE PENETRANTE / ANNEAU DE DISTRIBUTION / PASSERELLE	565 539,56	
ZONE D'ACTIVITES BELLEGARDE	400 000,00	
REHABILITATION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	367 500,00	
DEVELOPPEMENT RESEAU LIAISONS CYCLABLES	321 756,09	
ACCES AUX PORTS DU LITTORAL	310 549,18	
DELEGATION AIDES A LA PIERRE : PARC PUBLIC (2018-2023)	291 430,00	
AMENAGEMENT VOIE VERTE CANAL DU MIDI - (ITINERAIRE EUROVELO 8)	223 697,59	
TECHNOPARC DE MAZERAN	200 000,00	
DÉLÉGATION AIDE À LA PIERRE.PARC PUBLIC (2012-2015)	177 371,82	
ETUDE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL	172 258,00	
ZONE D'ACTIVITES PORTES DE SAUVIAN	152 000,00	
DÉLÉGATION AIDES À LA PIERRE.PARC PRIVÉ (2012-2015)	143 847,00	
DISPOSITIF OPAH	106 212,00	
POLE ENTREPRENEURIAL	92 139,56	
ACCES AUX PORTS (voie 34)	82 384,68	
<b>Immobilisations incorporelles (chapitre 20)</b>	<b>321 608,22</b>	
	Dont,	
	Logiciels et matériel informatique	120 409,27
	GEMAPI	60 004,80
<b>Subventions d'équipement versées (chapitre 204)</b>	<b>1 091 589,83</b>	
	Dont,	
	Subvention au budget annexe « ports »	500 001,83

	Aquadomitia	272 907,60
	Ecole des Tamaris	240 000,00
	Aides à l'immobilier d'entreprises	65 000,00
<b>Immobilisations corporelles (chapitre 21)</b>		<b>3 233 265,78</b>
	Dont	
	Matériel technique (service bâtiment, OM)	1 464 614,31
	Acquisition bâtiments	524 000,00
	Agencements sur bâtiments communautaires	394 439,15
	Matériel informatique	314 108,10
	Matériel divers	313 328,52
	Véhicules	116 332,58
<b>Immobilisations en cours</b>		<b>2 188 712,20</b>
	Dont,	
	Voirie d'intérêt communautaire	1 109 024,63
Travaux liés à la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »		519 081,32

**Les dépenses financières** s'élèvent à 5 449 232,87 € dont le remboursement du capital des emprunts (4 412 530,88 €).

#### **Les recettes d'investissement s'élèvent à 47 289 126,25 €**

Les postes les plus importants sont :

- le Fond de compensation de la TVA (3 381 918,50 €) ;
- L'affectation du résultat n-1, compte 1068, (9 230 726,86 €) ;
- Les versements de l'ANAH au titre de la délégation d'aide à la pierre (662 881 €) ;
- Les autres subventions d'équipement versées par l'État ( 1 586 480,36 €) ;
- Les subventions versées par la Région pour la Piscine du Sud (1 039 738,68 €) ;
- Les participations des communes de l'Agglomération (631 682,54 €), dont : participation pour l'achat du terrain pour le Palais des sports (377 200 €), fonds de concours de la ville de Sérignan pour 159 620,74 €(digue).
- La subvention versée par l'Europe pour l'aménagement des 9 écluses de Fonseranes (1 269 639,50 €) ;
- Les pénalités SRU (347 752 €) ;
- Le remboursement par Viaterre de l'avance versée pour les travaux de la piscine du sud (1 589 350,33 €) ;
- Les remboursements d'avances de trésorerie accordées (531 000 €) ;
- Les refacturations aux communes des véhicules, logiciels et matériels acquis par la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (269 285,32 €) ;
- Le recours à l'emprunt (18 000 000 €).

	2018*	2019	2020
<i>Epargne brute</i>	13,6M€	13,8M€	10,7M€
<i>Epargne nette</i>	9,3M€	9,7M€	6,3M€
<b>Encours dette 31/12</b>	<b>59,3M€</b>	<b>62,2M€</b>	<b>75,7M€</b>
<b>Ratio de solvabilité 31/12 (en années)</b>	<b>4,3</b>	<b>4,5</b>	<b>7,1</b>

\*Retraité du budget annexe OM

### Agrégats et ratio de solvabilité

#### Agrégats et ratio de solvabilité retraités des impacts COVID

	2020
<i>Epargne brute</i>	15,7M€
<i>Epargne nette</i>	11,2M€
<b>Encours dette 31/12</b>	<b>70,8M€</b>
<b>Ratio de solvabilité 31/12 (en années)</b>	<b>4,5</b>

### BUDGET ANNEXE « EAU »

#### → SECTION D'EXPLOITATION

**Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 2 595 694,94 €**

**Charges à caractère général** – s'établit à 153 445,75€

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- cotisations aux différents Syndicats (68 873 €), remboursement des frais de gestion au budget principal (services supports) (29 590,82€).

**Charges de personnel** – s'établit à 547 946,79€

Ce poste comprend les salaires et charges des agents affectés à ce service. Le budget principal porte la dépense et un remboursement est fait par le biais de facturation inter-budgets.

**Charges financières** – s'établit à 215 884,44€. Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts et les intérêts courus non échus.

**Les recettes d'exploitation s'élèvent à 4 069 186,04 €**

**Ventes de prod.fabriqués, prest.de services, marchandises** – s'établit à 3 789 911,51€  
Ce poste comprend uniquement la recette annuelle de la surtaxe .

**Autres produits de gestion courante**– s'établit à 143 250,08€, soit les redevances des antennes relais installées sur les châteaux d'eau.

## → SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 028 673,88€**

**Les dépenses d'équipement** s'élèvent à 4 249 112,12 €.

Elles sont composées de la manière suivante :

- achat de parcelles pour 322 961 € ;
- travaux sur ouvrages et création de réservoirs 1 537 884,64€ ;
- travaux sur les réseaux et raccordement : 2 388 266,48€.

**Les dépenses financières** s'élèvent à 638 265,64€. Il s'agit du remboursement du capital des emprunts.

**Les recettes d'investissement s'élèvent à 5 755 587,62€**

Elles sont constituées pour l'essentiel :

- des participations des opérateurs au financement des réseaux d'adduction d'eau pour la défense incendie (80 197,50€) ;
- de l'affectation des résultats de 2019 (1 655 912,67€) ;
- des participations des communes pour la réfection des voirie lors des travaux de réseaux (41 478€) ;
- des dotations aux amortissements des dépenses d'équipement (1 659 036,02€) au chapitre 040 ;
- de l'emprunt (2 309 397,34€).

### Agrégats et ratio de solvabilité

	2019	2020
Epargne brute	2,95M€	3,00M€
Epargne nette	2,34M€	2,36M€
Encours dette 31/12	9,88M€	11,53M€
Ratio solvabilité 31/12	3,35	3,84

### BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

## → SECTION D'EXPLOITATION

**Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 5 321 260,78 €**

**Charges à caractère général** – s'établit à 673 854,39€  
Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- l'entretien des réseaux (456 659,07€) ;
- des redevances et servitudes (50 268,94€) ;
- des études et analyses des réseaux (86 043,50€).

**Charges de personnel** – s'établit à 592 678,16€

Ce poste comprend les salaires et charges des agents affectés à ce service. Le budget principal porte la dépense et un remboursement est fait par le biais de facturation inter-budgets.

**Charges financières** – s'établit à 665 784,15€. Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts et les intérêts courus non échus.

**Charges exceptionnelles** – s'établit à 268 697,58€

Ces dépenses sont composées :

- des titres annulés sur années antérieures (181 354,91€) ;
- des participations versées aux communes pour la réfection de le voirie dans le cadre de la compétence Assainissement (87 221,63€) : ce montant dépend chaque année des travaux effectués par les communes.

**Les recettes d'exploitation s'élèvent à 6 161 450,37 €**

**Ventes de prod.fabriqués, prest.de services, marchandises** – s'établit à 5 106 279,86€, dont le recette annuelle de la surtaxe: 3 741 541,96€ et la facturation de la PFAC: 1 287 021,42€.

**Subvention d'exploitation** – s'établit à 550 028,02€. Le plus gros poste correspond aux primes de performances épuratoires versées par l'Agence du Rhône (537 044,86€).

## → SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 9 069 211,92€**

**Les dépenses d'équipement** s'élèvent à 6 501 602,75€. Elles concernent tous les travaux en cours sur les différentes autorisations de programme (STEP, réseaux et ouvrages).

**Les dépenses financières** s'élèvent à 1 996 174,17€. Il s'agit du remboursement du capital des emprunts.

**Les recettes d'investissement s'élèvent à 11 316 095,02€**

Elles sont constituées entre autres, des subventions de l'Agence de l'Eau (955 830 €), des participations des communes (Lignan sur Orb pour 19 429,50€ et Béziers pour 577 187,56€) pour les travaux sur le réseau, de l'affectation des résultats de 2019 (2 571 758,87€), des dotations aux amortissements des dépenses d'équipement (3 117 384,80€) au chapitre 040, de l'emprunt (3 780 000€).

### Agrégats et ratio de solvabilité

	2019	2020
Epargne brute	3,98M€	3,46M€
Epargne nette	2,25M€	1,46M€
Encours dette 31/12	33,28M€	35,07M€
Ratio solvabilité 31/12	8,37	10,14

## BUDGET ANNEXE « TRANSPORT »

### → SECTION D'EXPLOITATION

**Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 16 666 270,98 €**

**Charges à caractère général** – s'établit à 131 013,60€

Les principaux postes de dépenses sont constituées de la location d'abris-bus (71 126,76€) et des études qui portent sur la future organisation de la gestion et de l'exploitation de la gare routière place Charles de Gaulle (34 116 €).

**Charges de personnel** – s'établit à 185 618,00€

Ce poste comprend les salaires et charges des agents affectés à ce service. Le budget principal porte la dépense et un remboursement est fait par le biais de facturation inter-budgets.

**Autres charges de gestion courante** – s'établit à 16 228 428,82€

Ce chapitre comprend principalement la contribution versé à l'exploitant (Vectalia) dans le cadre de la concession de service public pour 15 331 190,05€ , mais aussi la participation de 619 480,01€ au Syndicat Mixte des Transports en Commune de l'Hérault (SMTCH) et la subvention de 238 000€ au Groupement pour l'Insertion pour les Personnes Handicapés (GIHP) qui était supportée par le budget principal jusqu'en 2019.

**Les recettes d'exploitation s'élèvent à 16 772 472,73 €**

**Produits issus de la fiscalité** – s'établit à 11 773 125,00€

Ce chapitre comprend les recettes du versement mobilité (VM) : la MSA pour 157 375,60€ et l'ACOSS pour 11 615 749,40€. La crise sanitaire n'a pas permis d'encaisser la totalité des recettes prévisionnelles notamment avec le déploiement du chômage partiel et les autorisations spéciales d'absences pour garde d'enfants suite à la fermeture d'écoles lors du premier confinement mais aussi avec le report du paiement des charges sociales des entreprises en difficulté.

**Subventions d'exploitation** – s'établit à 3 233 293,34€

Le poste le plus important (3 192 051,34€) concerne la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget transport. Celle-ci a fortement augmenté car les recettes attendues pour 2020 ont fortement diminué du fait de la crise sanitaire.

**Autres produits de gestion courante** – s'établit à 1 757 362,68€

Ce chapitre comprend principalement les recettes commerciales reversées par le délégataire. L'objectif de recettes a dû être revu à la baisse suite à la mise en place de la gratuité des transports ainsi que la baisse de l'offre et de la fréquentation durant le 1<sup>er</sup> confinement.

### → SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 134 416,71 €**

**Les dépenses d'équipement** s'élèvent à 125 725,00€.

Elles sont composées essentiellement d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération « transport en commun en site propre » pour 110 960 €.



## Les recettes d'investissement s'élèvent à 161 413,09 €

Elles sont constituées pour l'essentiel d'une subvention de l'état (95 578,20€) concernant la mise en œuvre de la priorité bus aux feux tricolores sur les lignes structurantes du réseau de transport.

### BUDGET ANNEXE « PORT »

#### → SECTION D'EXPLOITATION

La gestion des ports a été confiée à l'Office du Tourisme communautaire Béziers Méditerranée au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 615 470,52 €

### Charges à caractère général – s'établit à 143 909,37€

En 2020, les charges à caractère général sont en forte diminution du fait du transfert de la gestion des ports à l'Office du Tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les dépenses sont constituées principalement des taxes foncières (port de l'Orb de Sérignan et les locaux de la capitainerie du port de Valras pour 76 710 €) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (52 264 €).

### Charges de personnel – s'établit à 471 159,16€

Ce poste comprend les salaires et charges des agents affectés à ce service. La rémunération des agents mis à disposition de l'Office de tourisme communautaire est pris en charge directement par le budget annexe Ports.

## Les recettes d'exploitation, hors résultat reporté n-1, s'élèvent à 616 436,10 €

### Ventes de prod. Fabriqués. Prest.de services. marchandises – s'établit à 475 647,97€

L'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens relative à la gestion des Ports en date du 05/12/2019 prévoit à l'article 4.1.5 que les recettes liées aux prestations de services portuaires, les redevances d'occupation temporaires, entre autres, font partie des revenus propres de l'Office de Tourisme communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les recettes de ce chapitre 70 sont ainsi constituées essentiellement (474 278,48€) par le remboursement de l'Office de tourisme communautaire à la communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, des frais de personnel et de gestion inhérents, également prévu à cet avenant.

### Autres produits de gestion courante – s'établit à 140 788,13€

Les recettes de ce chapitre sont constituées pour l'essentiel de la redevance annuelle versée par l'Office de Tourisme communautaire à la communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (140 787,21€).

#### → SECTION D'INVESTISSEMENT

## Les dépenses d'investissement s'élèvent à 999 159,21 €

Les dépenses d'équipement sont de 999 159,21€ et portent sur l'aménagement des ports de Valras et de Sérignan.

## Les recettes d'investissement s'élèvent à 940 946,63 €, hors résultat reporté

Elles sont constituées pour l'essentiel, de subventions de la Région (379 517,40€), de subventions du Département de l'Hérault (61 427,40€), de la subvention d'équipement du budget principal (500 001,83€).

\*\*\* \*\*